



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 24345

Texte de la question

M. André Vézinhét attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation des chrétiens d'Algérie qui se détériore de jour en jour. Ces citoyens algériens se voient privés d'un droit fondamental et doivent subir une limitation de plus en plus grande de leur liberté : fermetures des églises, peines d'emprisonnement, expulsions de missionnaires, amendes. Il dénonce ces répressions et ce manque de tolérance à l'égard des chrétiens d'Algérie qui provoquent un émoi considérable parmi les associations des droits de l'Homme et caritatives. Il lui demande s'il est dans ses intentions d'alerter les autorités algériennes afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires et fassent cesser ces exactions et cette campagne de stigmatisation inacceptables, contribuant ainsi à ce que les engagements pris au sein des partenariats franco-algérien et euro-algérien en matière de respect des droits fondamentaux soient tenus.

Texte de la réponse

La France défend, en Algérie comme partout ailleurs, la liberté de culte et de conscience, inscrite dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour sa part, la Constitution algérienne garantit, elle aussi, la liberté de culte. Historiquement, l'Algérie a toujours été une terre de tolérance pour les non-musulmans et, notamment, les chrétiens. L'action de l'émir Abdel Kader, qui a offert sa protection aux chrétiens de Damas, témoigne de cette ouverture. Plus récemment, l'église catholique d'Algérie est demeurée aux côtés du peuple algérien pendant les années de terrorisme. Aujourd'hui même, au moment où certains chrétiens d'Algérie paraissent en butte à des difficultés, un débat public très vif a lieu en Algérie, notamment dans la presse, à l'occasion duquel beaucoup d'intervenants rappellent leur attachement à la liberté de culte et à la tradition d'ouverture du pays. Le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec une grande attention la situation des chrétiens d'Algérie. Si l'exercice des cultes relève exclusivement des autorités algériennes, la France a toujours veillé à entretenir avec elles un dialogue régulier sur cette question. L'attention de nos interlocuteurs a ainsi été plusieurs fois appelée, y compris à haut niveau, sur le sort réservé aux chrétiens d'Algérie. Les services du ministère des affaires étrangères et européennes sont également en contact régulier avec les autorités ecclésiastiques, en France comme en Algérie. Les 21 et 22 juin, le Premier ministre, François Fillon, a rencontré Mgr Teissier, ancien archevêque d'Alger, et a visité la basilique Notre-Dame-d'Afrique, qui symbolise justement la tradition de tolérance et d'ouverture dont l'histoire algérienne est empreinte. Il faut enfin souligner que le sort réservé aux chrétiens fait l'objet d'un débat au sein même de la société algérienne : le cas de Habiba Kouider, récemment inculpée pour prosélytisme, a ainsi suscité de nombreuses réactions dans la presse nationale algérienne. Au-delà de ce cas particulier, les autorités françaises continueront de suivre avec attention la situation de liberté de conscience et de cultes, en Algérie comme partout ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24345

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4562

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7516